



Mon assistance professionnelle
et ma sécurité fiscale

Courrier de Liaison

ÉDITION 2025

*Le Conseil d'Administration et le personnel de l'ANGAK
vous présentent leurs meilleurs vœux*

SOMMAIRE

COTISATION 2025

- Tarifs et modalités de règlement 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Appel de candidatures 2

NOS SERVICES

- **L'accompagnement** 3
 - Permanences par téléphone et par mail 3
 - Site internet interactif avec espaces réservés 3
 - Documentation dédiée 3
 - INFOMAIL mensuel et guides pratiques 3
 - Webinaires sur les thèmes comptables, fiscaux et juridiques ... 3
- **Votre sécurité fiscale et comptable** 3
 - ECO GESTION spécial déclaration 3
 - Télétransmission de la 2035 et de la DECLOSER 3
 - Examen de Cohérence et de Vraisemblance (ECV) 3
 - Examen de Conformité Fiscale (ECF) 3
 - Dossier d'analyse économique (DAE) 3

NOS PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ANGAK COMPTA (logiciel avec intégration bancaire) 4
- Budgets prévisionnels 4
- Études financières 4
- Prestations juridiques et sociales 5/6

CLOTURER LES COMPTES 2024

- Calendrier de la période fiscale 7

NOS PARTENARIATS 8

NOUS CONTACTER 8



COTISATIONS 2025

Cotisations BNC 2025

Adhésion au Micro BNC	40€
Adhésion au Réel 1ère année d'exercice libéral	89€
Adhésion au Réel	175€
Adhésion au Réel Société d'exercice à 2 associés	285€
Adhésion au Réel Société d'exercice à + de 2 associés	351€

Cotisations BIC/BA 2025

Adhésion Micro	95€
Adhésion au Réel	240€

La facture d'appel de cotisation est déposée sur votre Extranet au mois de Février. Un mail vous informe de sa mise à disposition
La cotisation est à régler pour le 31 Mars.

Comment
régler
votre cotisation ?



De préférence par **Carte Bancaire**

Sur notre site **depuis votre espace adhérent**, le montant du solde à régler vous sera proposé, vous n'aurez qu'à suivre les instructions à l'écran.

Par **Prélèvement automatique**

Si vous avez déjà signé un mandat, le prélèvement se fera automatiquement à la date du 15 mars, dans le cas contraire vous pouvez compléter la demande de prélèvement en suivant le lien **ICI** et nous la retourner avant le 10.02 impérativement.

Par **Chèque**

Nous adresser un chèque en indiquant votre numéro d'adhérent au dos à :

ANGAK
Service Cotisation
8 rue de Périole
31505 TOULOUSE Cedex

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Yannick AH-PINE
Secrétaire Général

Laurent CHAMBN
Président

Claire MAZERAN
Trésorière



**Martine GASSMANN, Alexandre KLEIN, Didier THOMAS,
Michel VERSEPUY, Nicolas VIGNON**
Administratrices / Administrateurs

APPEL À CANDIDATURES



L'Assemblée Générale de l'ANGAK se tiendra **le 24 Juin 2025**.

Trois postes sont à pourvoir au Conseil d'Administration, deux postes réservés aux kinésithérapeutes et un poste ouvert à toutes les professions de santé.

Comme prévu dans le règlement intérieur de l'Association consultable sur notre site, les adhérents souhaitant postuler au Conseil d'Administration devront faire parvenir leur candidature au plus tard deux mois francs avant la date de l'élection, **soit avant le 24 Avril 2025, par lettre recommandée avec accusé de réception**, exclusivement à l'adresse suivante :

**ANGAK CANDIDATURE
Chez SCP IACONO DI CACITO - MARTY - BELARGE
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
22 RUE CROIX BARAGNON
31000 TOULOUSE**

Les candidats à l'élection devront respecter les conditions d'éligibilité prévues à l'article 12 des statuts de l'Association, consultables sur notre site, ainsi que fournir les documents mentionnés qu'ils devront joindre impérativement à leur lettre de candidature.

La convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sont déposés un mois avant sur votre Extranet.

NOS SERVICES

Nos comptables, fiscalistes, techniciens informatiques répondent à vos demandes, par téléphone, ou par mail du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
05.61.99.52.10
info@angak.com

Un espace documentaire à jour, une lettre mensuelle : INFOMAIL, des guides : nouveau diplômé, installation, comptabilité et fiscalité, TVA, sociétés, cessation...

Un site internet interactif : Découvrez le nouveau visuel, bientôt en ligne !

Des webinaires gratuits dans les domaines, comptables, fiscaux, juridiques
[ICI](#)

L'ACCOMPAGNEMENT

Un service juridique pour répondre aux interrogations liées à la vie de votre entreprise individuelle (création, modification, cessation) et à la pratique de votre profession notamment les contrats professionnels (association, collaboration, remplacement, salariat), les questions que vous pouvez vous poser sur le bail professionnel (révision du loyer, des charges, taxe foncière etc), sur le conventionnement dans les zones sur dotées, ou encore sur toute difficulté que vous pourriez rencontrer (patient qui ne paie pas les séances etc).
Besoin d'un conseil ? 05.61.99.52.10
tapez 3 ou à l'adresse :
juridique@angak.com

Un ECO GESTION SPECIAL DECLARATION
guide de l'établissement de votre déclaration

L'ECV (examen de cohérence et de vraisemblance) :
analyse des déclarations déposées pour sécuriser vos comptes et prévenir des erreurs

La télétransmission de votre déclaration professionnelle

Un dossier d'analyse économique :
Votre situation par rapport à la moyenne de la profession assortie de conseils personnalisés

LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ FISCALE ET COMPTABLE

L'ECF (examen de conformité fiscale) :
Audit de votre déclaration 2035 et du FEC (fichier des écritures comptables) finalisé par un compte rendu de mission, télétransmis à l'administration fiscale, attestant de la conformité des points audités par un tiers de confiance.

Si vous ne l'avez pas déjà signé, vous pouvez demander le contrat à :

contrats.ecf@angak.com



PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES



L'ANGAK est **votre interlocuteur privilégié** et vous accompagne dans la **mise en place** et l' **utilisation d'Angak Compta**

Pour **en savoir plus**, rendez vous sur **notre site** : www.angak.fr

Le **logiciel de comptabilité** en ligne réservé aux **adhérents de l'ANGAK**

17€ / Mois

Angak Compta vous propose :

- La **synchronisation automatique** avec votre banque.
- La **catégorisation automatique** de plus de 90% de vos écritures.
- Le **parcours et l'établissement de la 2035**

ÉTABLISSEMENT DE BUDGETS PRÉVISIONNELS

Demandés par les organismes bancaires pour l'obtention d'un prêt, par les bailleurs pour une location...

Adressez vos demandes à adhesion@angak.com

**1ère année d'adhésion :
GRATUIT**

Pour un **prévisionnel sur 1 année** :
 40€ TTC

Pour un **prévisionnel sur 2 années** :
 80€ TTC

Pour un **prévisionnel sur 3 années** :
 110€ TTC

ÉTUDES FINANCIÈRES Sur devis

*Évaluation de Cabinets
(Matériels, Patientèle)
De parts de SCP*

Demandez un rendez-vous téléphonique à evaluation@angak.com



L'ANGAK vous propose en partenariat avec CGO
des offres de services dans les domaines, juridique et social,
pour vous accompagner pleinement dans vos projets et vos démarches.
N'hésitez pas à nous consulter !

PRESTATIONS JURIDIQUES

Vous êtes intéressés : contactez nous au 05.61.99.52.10 (choix 3) ou sur juridique@angak.com

La Gestion Du Cabinet

Remplacement	26€
Collaboration libérale	55€
Contrat de travail	61€
Adhésion TESE	110€

Les Baux

Bail professionnel	540€
Avenant ou Renouvellement bail	220€
Sous location	310€
Résiliation amiable	A définir
MAD partagée d'un local inscrit au patrimoine professionnel	315€
Cession de droit au bail	A partir de 1300€

Les Associations

Exercice à frais partagés	280€
Exercice commun	800€
Constitution SCP	1200€
Constitution SCM	1200€
Constitution Société d'Exercice Libéral Unipersonnelle (apport en numéraire)	2400€
Constitution Société d'Exercice Libéral (apport en numéraire)	2040€
Constitution SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires)	3600€
Règlement intérieur	240€
Avenant à un contrat rédigé par l'ANGAK	90€
Avenant à un contrat non rédigé par l'ANGAK	220€

Modifications Sociétaires

Dissolution Liquidation Amiable	A partir de 1320€
Changement Dénomination*	420€
Changement de Gérant*	420€
Prorogation Société*	420€
Transfert Siège Social*	420€
Refonte Statuts	480€
Nomination d'un Cogérant	600€
Changement de gérant non statutaire	600€
Mise à jour complète d'un dossier	Sur devis

* Si plusieurs modifications sociétaires, le tarif peut aller jusqu'à 720€ TTC

Les Mouvements d'associé

2 Formules au choix	Rédaction des actes seuls (Formalités par l'adhérent)	Rédaction des actes et des Formalités
Cession de Parts sociales	1020€	1700€
Entrée / Sortie d'associé par mouvement de capital	1020€	1700€

La Cession du Cabinet

2 Formules au choix	Rédaction des actes seuls (Formalités par l'adhérent)	Rédaction des actes et des Formalités
Cession de Fonds libéral ou de patientèle + promesse de vente	1020€	1700€
Cession de droits sociaux (Société de fait)	610€	NA
Cession de patientèle ou Cession de fonds libéral	600€	1500€
Cession patientèle + Cession bail	960€	1700€
Promesse de Vente	480€	

PRESTATIONS SOCIALES

Vous êtes intéressés : contactez nous au 05.61.99.52.10 (choix 3) ou sur juridique@angak.com

La Gestion des Salariés

Promesse d'embauche	60€
Modification du contrat de travail	De 48 à 300€
Transfert du contrat de travail	240€
Courrier de renouvellement ou de rupture de période d'essai	48€
Rédaction de courrier disciplinaire	De 60 à 180€
Procédure disciplinaire	De 540 à 720€
Rupture CDD commun accord	48€
Rupture anticipé CDD pour faute, inaptitude, etc...	720€
Rupture conventionnelle CDI	De 420 à 900€

Bulletins de salaire et Prestations associées

Paye par bulletin	29€
Bulletin de Rattachement / Refait	29€
Aide à l'embauche	68€
Suivi dossier Aide	35€
Suivi activité partielle	35€
Montage des dossiers prévoyance par salarié	108€

CLOTURER LES COMPTES 2024

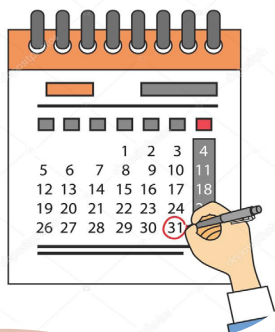
Quelques informations

Vous êtes en régime déclaratif spécial Micro BNC

- Pas de déclaration professionnelle à établir
- Aucun document à transmettre à l'ANGAK
- Vous devrez reporter, le moment venu, sur la déclaration de revenus 2024, le montant des recettes encaissées dans l'année 2024. Votre résultat imposable sera établi par l'administration fiscale après déduction forfaitaire de 34% pour les frais.

Vous êtes en régime de la déclaration contrôlée (réel)

Etablissement d'une déclaration 2035
Lire la suite



**LA DATE LIMITE DE
TELETRANSMISSION DES 2035
AU SERVICE DES IMPOTS
EST FIXEE AU 20 MAI 2025.**

**Nous traitons vos dossiers par
ordre d'arrivée !**

Calendrier de la période fiscale Pour clôturer et déclarer les comptes de l'exercice 2024.

Mars 2025

Publication sur notre site :

ECO GESTION SPECIAL DECLARATION MODE D'EMPLOI POUR L'ENVOI DES 2035.

Ces 2 documents détaillent les opérations à réaliser pour la rédaction de la 2035 et vous donnent toutes les informations pour l'envoi à l'ANGAK que nous résumons ci-dessous :

Avril 2025

- **Votre comptabilité est tenue sur un logiciel**

Nous envoyer, à partir de votre logiciel, la 2035 et le FEC au format « edi »

- **Votre comptabilité est tenue sur papier ou le logiciel utilisé ne permet pas l'envoi de la 2035 au format «edi»**

Saisir votre 2035 sur l'espace EXTRANET (à partir de notre site)

- **Votre comptabilité est tenue par un cabinet comptable**

Il nous adressera votre 2035 soit par l'intermédiaire d'un portail déclaratif, par saisie sur l'espace extranet ou par l'envoi d'un fichier edi

S'il est référencé à l'ANGAK, votre cabinet recevra directement le mode d'emploi spécifique qui sera également consultable sur notre site. Si ce n'est déjà fait, vous pouvez nous communiquer les coordonnées de votre cabinet comptable à :
experts@angak.com

Mai / Juin 2025

Réalisation, par vos soins, de la déclaration de revenus 2024 sur votre compte fiscal. Le calendrier des dépôts sera disponible sur notre site

A partir de Juin 2025

Réalisation par l'ANGAK des examens suivants :

- **ECV**
Examen de cohérence et de vraisemblance permettant de détecter d'éventuelles anomalies dans votre déclaration et/ou de vous faire des recommandations pour les prochains exercices

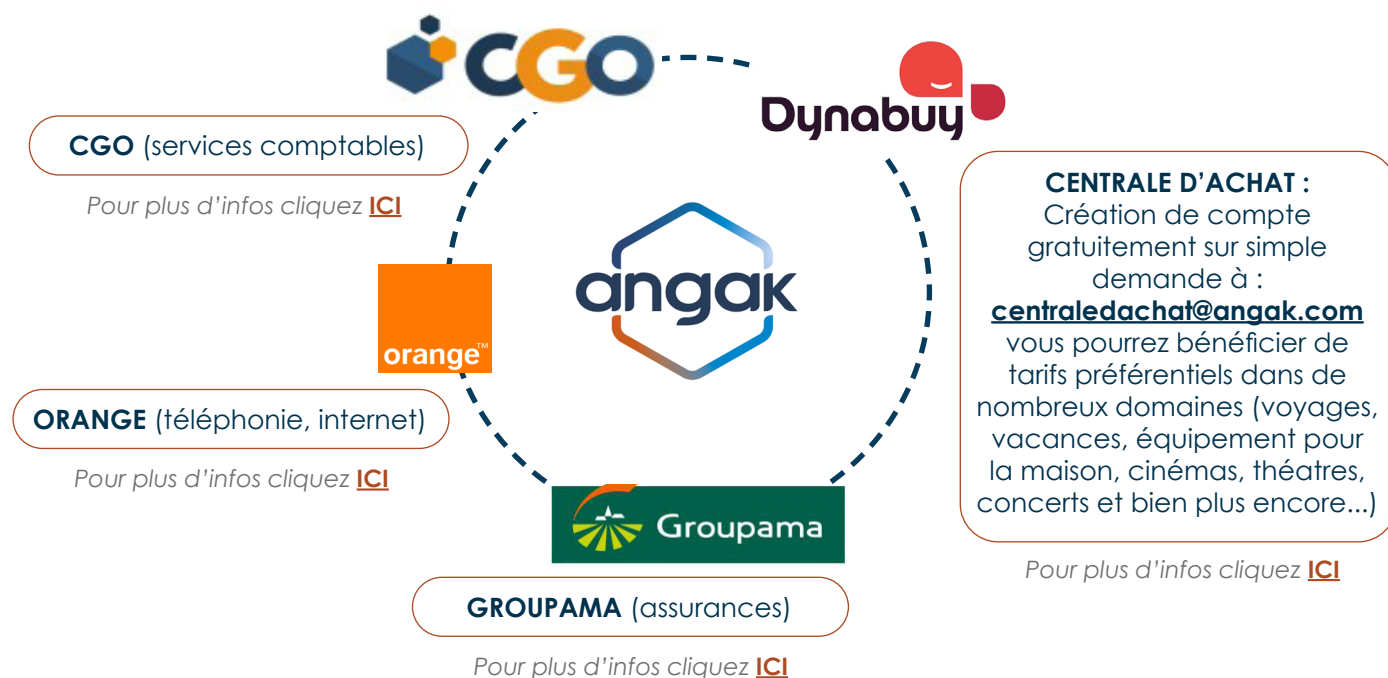
- **ECF (si vous avez choisi de bénéficier de ce service compris dans la cotisation) :**
Examen de conformité fiscale statuant, par l'envoi d'un compte rendu de mission à l'administration fiscale, sur la conformité de vos comptes.

Septembre 2025

Nous vous adressons un **DOSSIER D'ANALYSE ECONOMIQUE** Outil statistique sur l'évolution de votre cabinet et votre situation par rapport à la profession, assorti de commentaires et de conseils.

NOS PARTENARIATS

Accès aux services de nos partenaires
avec des tarifs ou des prestations négociés par nos soins :



NOUS CONTACTER

PAR TÉLÉPHONE :

Vous pouvez contacter les services de l'ANGAK
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h00
au numéro unique :
05.61.99.52.10

Tapez **1** pour le service
ADMINISTRATIF

Tapez **2** pour le service
COMPTABLE

Tapez **3** pour le service
JURIDIQUE

Pas de choix, un interlocuteur prend votre appel pour vous diriger vers le bon service.

PAR MESSAGERIE :

info@angak.com
Adresse générale pour toutes demandes

adhesion@angak.com
Documents ou messages relatifs à l'adhésion

compta@angak.com
Demandes de renseignements comptables et fiscaux

experts@angak.com
Réservé aux cabinets comptables

informatique@angak.com
Demandes de renseignements techniques

juridique@angak.com
Renseignements juridiques ou demandes de contrats

NOS ADRESSES :

Siège social
8 rue de Périole
BP 85817
31505 TOULOUSE Cedex

Délégation Ile de France
37 rue des Acacias
75017 PARIS
Sur Rendez-vous

**Délégation Rhône-Alpes
Auvergne Est**
78 rue Edouard Herriot
69002 LYON
Sur Rendez-vous